



TILSYNSRÅDET FOR KRIMINALOMSORGEN

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU SERVICE CORRECTIONNEL

(+47) 40 40 78 87

(Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 12h00 à 14h00)

kriminalomsorgstilsynet@sivilrett.no

www.sivilrett.no/tilsynsradet-for-kriminalomsorgen

**TILSYNSRÅDET FOR
KRIMINALOMSORGEN**

v/ Statens sivilrettsforvaltning
Postboks 2105 Vika, 0125 OSLO

FRANSK



LE MANDAT DE TILSYNSRÅDET

Tilsynsrådet (le Conseil d'inspection / le Juge de l'application des peines) doit vérifier que Kriminalomsorgen (l'Administration pénitentiaire nationale) respecte bien les règles et les Droits Humains en vigueur.

Tilsynsrådet doit contribuer à assurer que le bien-être des détenus est parfaitement respecté.

Tilsynsrådet doit visiter la prison régulièrement.

En tant que détenu vous pouvez parler avec Tilsynsrådet de comment vous vous sentez pendant votre détention. Parler avec Tilsynsrådet est volontaire (n'est pas obligatoire).

Tilsynsrådet ne peut pas supprimer, lever, révoquer ou changer le contenu d'une décision judiciaire.

CONTACT AVEC TILSYNSRÅDET

Kriminalomsorgen (l'administration pénitentiaire) doit organiser et permettre que les détenus puissent contacter Tilsynsrådet (le Juge d'application des peines / l'Inspection des prisons). Vous pouvez prendre contact avec nous par téléphone, par courriel ou en nous écrivant une lettre. Vos familiers et proches peuvent aussi prendre contact avec Tilsynsrådet.

L'administration pénitentiaire (Kriminalomsorgen) doit accorder la priorité aux conversations téléphoniques avec Tilsynsrådet. Ces conversations sont gratuites et ne doivent pas être comptabilisées dans votre temps de téléphonie.

Les conversations téléphoniques avec Tilsynsrådet ne doivent pas être mises sous écoute et les correspondances par écrit ne seront pas relues.

Le matériel d'écriture (papier, stylos), les enveloppes et les timbres-poste doivent être gratuits et disponibles.

Vous pouvez prendre contact avec Tilsynsrådet à propos de comment vous vous sentez en prison ou en d'autres lieux de l'administration pénitentiaire. Il peut par exemple s'agir des repas, des offres d'activité, de l'aération, de l'isolation, de l'utilisation de mesures coercitives ou de la force, de la possibilité de communiquer avec d'autres personnes, du suivi de besoins de santé, du traitement de vos affaires personnelles, du nettoyage, de l'hygiène et/ou des relations avec les employés / fonctionnaires.

Tilsynsrådet est soumis au secret professionnel.

Vous trouverez l'information de contact de Tilsynsrådet au dos de cette brochure.

